



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 4 AVRIL 2024 À 18H30

CCPG55-2024

Nombre de Conseillers en exercice : 62
Nombre de Conseillers présents : 50
Nombre de Conseillers votants : 55
Quorum : 32 (atteint)

Date de la convocation : 22 mars 2024

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

Présents : PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

ALLARD Emmanuel, BARDET Jean-Luc, BERGEON Patrice, BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc, BROSSEAU Ingrid, CHARTIER Mickaël, CHEVALIER Eric, CHOUETTE Laetitia, CLEMENT Guillaume, DENIS Joël, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GUERIN Jean-Claude, GUICHET Alain, HERAULT Ludovic, HERVE Karine, LARGEAU Sandrine, MALVAUD Daniel, MARTINEAU Jean-Yann, MIMÉAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Guillaume, PARNAUDEAU Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PILLOT Jean, PROUST Jackie, REISS Véronique, ROBIN Pascale, ROY Michel, SABIRON Véronique, THIBAUT Catherine, VIGNAULT Laure, WOJTCZAK Richard - **Conseillers**

Délégués suppléants :

DUGUET Amandine suppléante de CAQUINEAU Bernard
GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique

Pouvoirs :

ALBERT Philippe donne procuration à MARTIN Alexandre
AYRAULT Bérengère donne procuration à BACLE Jérôme
CHIDA-CORBINUS Cécile donne procuration à REISS Véronique
GRENIOUX Florence donne procuration à PARNAUDEAU Guillaume
GUERINEAU Louis-Marie donne procuration à LHERMITTE Jean-François
JOLIVOT Lucien donne procuration à PILLOT Jean
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre
LE ROUX Liliane donne procuration à PERONNET Jany
RIVAULT Chantal donne procuration à ROBIN Pascale
TREHOREL Jean-Luc donne procuration à BEAUCHAMP Claude

Absences excusées : BRESCIA Nathalie, FERJOUX Christian

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Rapporteur : CUBAUD Olivier

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Code Général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A ;

VU l'avis favorable de la commission « finances et optimisation financière » en date du 18 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission générale en date du 21 mars 2024 ;

CONSIDERANT le budget prévisionnel 2024 et son besoin de financement ;

CONSIDERANT le produit prévisionnel de fiscalité directe inscrit au budget 2024 ;

CONSIDERANT les bases de fiscalité directe locale notifiées par la Direction générale des finances publiques ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec 52 voix « pour », 3 voix « contre » et 5 abstentions, décide :

- de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

Taxe	Taux 2024
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	13,51 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3,74 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	17,07 %
Cotisation foncière des entreprises	26,64 %

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait & Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé le Président et le secrétaire

POUR EXTRAIT CONFORME

(signatures électroniques)

Publiée le jour de la réception en préfecture